

PART III
RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS
ADOPTÉES

RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES*

(RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS SOUMISES DÉFINITIVEMENT À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LES COMMISSIONS)

Comité Exécutif

Il est décidé que les Présidents des Commissions auront le pouvoir de constituer, au sein de leur commission, des sous-commissions pour l'étude de problèmes spéciaux. Les membres de ces sous-commissions ne seront pas nécessairement choisis parmi les membres de la commission de laquelle relève la sous-commission. Cependant, les astronomes qui n'appartiennent pas à l'une des commissions de l'Union ne pourront faire parti d'une sous-commission qu'après avoir été nommé membre de la commission par voie de cooptation selon les règles fixées par les statuts.

Commission des Finances

I. Que les subventions suivantes soient accordées pour la période 1939-41.

(a) Subventions annuelles

	francs or
Commission 6. Bureau des Télégrammes	1,200
„ II. Cartes Synoptiques (Paris-Meudon)	2,700
„ II. Immagini Spettroscopiche (Arcetri)	1,350
„ 19. Bureau de la variation des latitudes	2,250
„ 27. Éphémérides des étoiles doubles à éclipse	800
„ 31. Bureau de l'Heure	7,200
Bureau de l'Union	<u>6,000</u>
	<u>21,500</u>

(b) Subventions spéciales

Commission 5. Bibliographie Mensuelle	1,500
„ 12. Spectre solaire	1,400
„ 18. Longitudes mondiales	7,500
„ 19. Publication des résultats de la variation des latitudes	3,600
„ 23. Carte du Ciel	<u>9,000</u>
	<u>23,000</u>

2. Que l'unité de cotisation pour les années 1939-41 soit fixée à 300 francs or.

* Une exception a été faite pour un certain nombre de résolutions contenant des demandes de subventions, pour lesquelles les montants proposés dans le rapport de la Commission des Finances et approuvés par l'Assemblée Générale diffèrent de ceux proposés par les commissions. Dans chacun de ces cas la subvention définitivement approuvée par l'Assemblée Générale est celle indiquée dans les résolutions de la Commission des Finances.